

# Budget 2022

---

- 1) Préambule
- 2) Passage au MCH2
- 3) Evolution des charges et des revenus,  
tableau de fonctionnement
- 4) Tableau des investissements
- 5) Autofinancement
- 6) Conclusion

**29 novembre 2021**

---

**Commune de St-Gingolph**



## CONVOCAATION

L'Assemblée primaire est convoquée le  
**Lundi 29 novembre 2021 à 20h00,**  
**à la salle polyvalente.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot du Président
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation et approbation du budget 2022
4. Divers

**Le PV de la dernière assemblée et le budget sont déposés jusqu'à la date de l'Assemblée au bureau communal, où chaque citoyen peut venir les consulter et demander des explications, aux heures régulières d'ouverture.**



---

# Budget 2022

## 1) Préambule

La planification budgétaire de l'année 2022 s'est avérée être un exercice particulier pour différentes raisons. Premièrement, l'ensemble des communes du canton du Valais doivent adopter un nouveau modèle comptable harmonisé, le MCH2, qui a pour but d'unifier la présentation des comptes et budgets au niveau communal et cantonal et d'en faciliter la compréhension. La façon d'aborder la planification communale a donc dû être totalement revue en peu de temps. De plus, les nouvelles règles fixées par le canton laissent beaucoup moins de marge de manœuvre aux communes dans la présentation de leurs comptes et budgets. Deuxièmement, la conjoncture actuelle, toujours remplie d'incertitudes liées à la crise sanitaire COVID qui impacte différents pans de notre vie quotidienne, appelle à faire encore preuve de prudence quant aux prévisions financières. Finalement, certaines modifications au sein de notre administration ont permis de mener des réflexions nouvelles.

Au niveau des services autofinancés, la problématique relevée lors du budget 2021 n'a pas encore pu être résolue et il s'agira d'une priorité de la législature de régulariser cette situation, puisque cela correspond à un montant de plus de Fr. 170'000.- de déficit. Il est donc impératif de revoir les règlements de l'eau potable et des eaux usées qui datent de 1974 et 1975 et qui ne permettent pas de couvrir les charges. La mise en place d'un financement de ces services sur le principe du consommateur-payeur paraît la solution la plus équitable, mais passablement de travail sera encore nécessaire avant qu'un projet en ce sens puisse être présenté. Des nouvelles mesures au niveau de la déchetterie sont également prévues afin de tenter de diminuer à nouveau la taxe de base qui passera pour 2022 à Fr. 78.- par habitant.

Le budget est un outil de prévision et d'aide au pilotage de la collectivité, mais ne représente pas la situation réelle effective de celle-ci qui se retrouve dans les comptes. Ainsi, il s'agira au cours de l'exercice 2022 de porter l'attention nécessaire sur certains éléments et d'entamer des réflexions devant aboutir à une amélioration à long terme des finances de notre commune et de permettre d'assurer les investissements futurs qui s'avéreront nécessaires, notamment dans notre réseau d'eau.

L'établissement du budget 2022 s'est principalement basé sur une étude détaillée de chaque nature comptable et sur le budget 2021. Nous verrons que le budget de fonctionnement de l'année 2022 présente un excédent de charge de Fr. 252'323.- contre Fr. 619'311.- dans le budget 2021, tandis que des investissements nets ambitieux de Fr. 756'756.- sont planifiés, reprenant pour Fr. 340'000.- d'investissements déjà portés au budget 2021 mais qui n'ont pas pu être réalisés.

Le Conseil municipal a approuvé ce budget 2022 lors de sa séance du 2 novembre 2022.

---

## 2) Passage au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2)

Le MCH2 est un plan comptable constitué de 20 recommandations qui a été publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances en 2008. Il a pour but d'harmoniser autant que possible la présentation des comptes au niveau cantonal et communal. Le Conseil d'État a décidé le 24 février 2021 que l'introduction de ce nouveau modèle aura lieu pour l'année 2022.

Les principaux changements sont :

- Le plan comptable est modifié avec changement de catégorie pour certains postes
- Les financements spéciaux et préfinancements doivent impérativement être activés, ne peuvent plus être supportés par l'impôt et impactent donc directement la fortune
- Les amortissements doivent être dégressifs, selon des taux revus et fixés pour cinq ans
- Les investissements en dessous d'un certain montant sont directement supportés par les comptes et budgets de fonctionnement
- Toutes ces modifications ont un impact non négligeable sur le compte de résultats.

Face à ces nombreux changements, la comparaison avec les années précédentes a été rendue possible par l'utilisation d'une clé de transferts. Malheureusement, de nombreux comptes ont changé de nature et il devient dès lors plus compliqué de les comparer. Nous avons fait notre maximum pour que cette comparaison reste toutefois possible avec les comptes 2020 et le budget 2021.

Une collaboration entre les services financiers des quatre communes du Haut-Lac a été instaurée, afin d'harmoniser la présentation et les règles d'évaluation, dans les buts de faciliter la comparaison et les futures coopérations qui pourront se mettre en place.

Dans ce cadre, le Conseil a pris les décisions suivantes quant aux règles à appliquer aux comptes et budgets :

- Le seuil des actifs et passifs de régularisation (transitoire) a été fixé à Fr. 0.-
- Le principe de comptabilisation des recettes fiscales n'a pas été modifié
- La valeur seuil des provisions sera de Fr. 0.-
- La limite d'activation des investissements a été portée à Fr. 25'000.-
- Les taux d'amortissements seront les suivants :
  - Terrain : 0%
  - Bâtiments : 8%
  - Génie civil : 7%
  - Biens meubles, machines et véhicules : 35%
  - Autres immobilisations corporelles : 50%
  - Immobilisations incorporelles : 50%
  - Forêts et alpages non bâtis : 0%
  - Les montants inférieurs à Fr. 5'000.- seront amortis en une fois.
- La création et l'utilisation de la réserve de politique budgétaire a été autorisée
- La renonciation à séparer les terrains et bâtiments dans le bilan
- La renonciation à réévaluer le patrimoine financier de la commune lors du passage au MCH2, car une expertise indépendante onéreuse semble peu appropriée.

### 3) Évolution des charges et des revenus, tableau de fonctionnement

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	692'242.64	35'648.10	649'040.00	28'300.00	685'424.00	147'626.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	372'859.36	33'728.90	391'534.00	34'560.00	377'684.00	37'060.00
2 Formation	873'469.09	28'060.29	916'200.00	33'400.00	926'345.00	28'100.00
3 Culture, sports et loisirs, église	236'242.92	4'933.25	257'858.00	3'900.00	246'390.00	3'400.00
4 Santé	115'923.34	6'566.25	117'700.00	-	261'200.00	-
5 Prévoyance sociale	537'618.63	42'309.70	567'710.00	53'200.00	385'810.00	43'800.00
6 Trafic et télécommunications	438'951.42	38'049.61	472'590.00	42'450.00	455'252.00	42'300.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'060'760.37	902'810.22	1'037'151.00	929'271.00	945'474.00	817'841.00
8 Economie publique	42'281.55	21'933.95	53'690.00	15'930.00	53'690.00	13'430.00
9 Finances et impôts	542'870.77	3'816'905.87	479'241.00	3'182'392.00	168'480.00	3'119'869.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>4'913'220.09</b>	<b>4'930'946.14</b>	<b>4'942'714.00</b>	<b>4'323'403.00</b>	<b>4'505'749.00</b>	<b>4'253'426.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		619'311.00		252'323.00
<b>Excédent de revenus</b>	17'726.05		-		-	

Par rapport au budget 2021, les charges ont augmenté de Fr. 332'011.-. Toutefois, bien que les chiffres 2021 aient été retraités selon le nouveau plan comptable, la comparaison reste trompeuse, puisque le MCH2 implique la modification de certaines règles d'évaluation.

Une différence importante provient du nouveau principe de comptabilisation des pertes sur les financements spéciaux, qui ne peuvent absolument plus être supportées par l'impôt mais doivent être portés au bilan comme dette, puis amortis sur une durée maximale de 8 ans grâce à l'encaissement des taxes y relatives.

De plus, les investissements de moins de Fr. 25'000.- ne seront plus activés au bilan, mais comptabilisés directement dans le compte de fonctionnement, ce qui induit une hausse des charges de Fr. 189'410.- pour 2022.

Les amortissements comptables subissent quant à eux une forte diminution, puisqu'auparavant l'ensemble des biens de la commune devaient être amortis sur 10 ans, tandis que la nouvelle durée est fonction du type d'immobilisation, selon les taux présentés ci-après. Le montant 2022 est de Fr. 363'107.-, contre Fr. 564'900.- en 2021. Les amortissements seront désormais dégressifs.

Les revenus diminuent de Fr. 128'208.-. En raison des résultats extraordinaires des exercices passés, d'investissements limités durant plusieurs années et de la diminution de l'endettement de notre commune, notre commune touchera moins de péréquation financière que lors des années précédentes. Elle a pour but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes et de renforcer la solidarité entre elles. En effet, pour 2020 nous avons reçu Fr. 105'284.-, Fr. 25'700.- en 2021 tandis que pour 2022, ce montant est de Fr. 3.-. Nous pouvons déjà anticiper que St-Gingolph devra même payer un montant aux autres communes en 2023.

Pour les autres recettes, la majorité des revenus de 2022 proviendra des années d'imposition 2021 et 2020. Compte tenu de la situation sanitaire qui nous impacte encore, la Municipalité a tenu à rester prudente, sans toutefois exagérer l'impact de ces années COVID.

Si le Conseil municipal est unanime dans sa volonté de maîtriser à terme la charge fiscale pour les habitants de la commune, des solutions doivent d'abord être trouvées afin de l'autofinancement des comptes qui doivent impérativement l'être de par la loi. Des montants sont prévus dans le budget d'investissement présenté ultérieurement en ce sens et l'analyse sur cette problématique fait pleinement partie du plan quadriennal. Pour ces raisons, le statu quo vous est proposé pour le moment :

Indexation des revenus imposables :	130.00 %
Coefficient :	1.35
Impôt personnel :	Fr. 12.00
Taxe sur les chiens :	Fr. 150.00

Compte tenu de toutes ces remarques, notre budget prévoit un exercice déficitaire de Fr. 252'323.-.

En raison de la mise en place du MCH2 et des modifications des règles comptables appliquées entre les budgets 2021 et 2022, une analyse des écarts sur chaque poste présenté pourrait mener à des conclusions erronées.

#### 4) Tableau des investissements

Les projets d'investissements pour 2022 sont les suivants :

Descriptif	Coûts	Subventions
<b>Bâtiments</b>		
Salle polyvalente, mobilier	30'000.00	
<b>Total</b>	<b>30'000.00</b>	
<b>Eaux usées</b>		
Eau de surface Plan du Baril	65'000.00	
<b>Total</b>	<b>65'000.00</b>	
<b>Aménagements du territoire et eau potable</b>		
Réseau d'eau potable (Etude AVP)	120'000.00	
Projet nouveau règlement communal	30'000.00	
Amélioration structurelle de l'Au de Morge	80'000.00	40'000.00
PGEE	82'000.00	4'490.00
RCCZ et PAZ	60'000.00	40'000.00
Aménagement du cône de la Morge	688'184.00	516'138.00
Achat carrière Fenalet	200'000.00	
Subvention d'investissement (Rhône)	2'200.00	
<b>Total</b>	<b>1'357'384.00</b>	600'628.00
<b>Total général</b>	<b>756'756.00</b>	

Le projet qui va nous occuper cette année est sans aucun doute les travaux de réaménagement du cône de la Morge, qui ont débuté récemment. Sur un coût total de Fr. 688'184.- à la charge des collectivités suisses, 75%, soit Fr. 516'138.- sera financé par le Canton et la Confédération, laissant un solde de Fr. 172'046.- à la charge de notre commune.

Un effort important doit être porté sur les eaux, potables, claires et usées. La grande majorité de la perte constatée au budget de fonctionnement provient en effet de réseaux vieillissants et de règlements désuets. L'autofinancement de ces services, imposé par la loi, passera par des efforts en termes d'investissement dans un premier temps, mais permettront d'améliorer quelque peu la fiscalité peu attractive actuelle de notre commune le plus rapidement possible.

Notre règlement des constructions ainsi que le plan d'aménagement de zone doivent également être dépoussiérés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT (loi d'aménagement du territoire), notre commune affiche un surplus théorique de zones à bâtir de 9 hectares qu'il s'agira donc de dézoner. De plus, le RCCZ de St-Gingolph date de 1994 et mérite d'être revu afin d'en simplifier l'application.

Finalement, acquérir la carrière du Fenalet dans le but d'y implanter une décharge de matériaux nobles et de revitaliser progressivement cet espace, devrait permettre à notre commune de financer les projets futurs, principalement en lien avec la problématique des eaux, mentionnée précédemment.

Lors du budget précédent, les projets suivants étaient déjà présentés mais n'ont pu être menés à leur terme au cours de la première année de la nouvelle législature : amélioration structurelle Au de Morge, RCCZ et PAZ, achat carrière Fenalet, soit Fr. 340'000.-.

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	605'109.80		1'552'000.00		1'183'184.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		148'000.00		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		172'000.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-22'689.00		10'300.00		2'200.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		77'000.55		30'000.00		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		19'487.00		-		600'628.00
64 Remboursement de prêts		12'754.25		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		267'000.00		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>582'420.80</b>	<b>109'241.80</b>	<b>1'710'300.00</b>	<b>297'000.00</b>	<b>1'357'384.00</b>	<b>600'628.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>473'179.00</b>		<b>1'413'300.00</b>		<b>756'756.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

Le budget des dépenses d'investissements 2022 totalise ainsi un montant net de Fr. 756'756.00, soit Fr. 1'357'384.00 de dépenses et Fr. 600'628.00 de revenus (subventions). Nous rappellerons que toute

dépense à caractère d'investissement de moins de Fr. 25'000.- est désormais comptabilisée directement dans le budget de fonctionnement.

L'endettement actuel de la commune de St-Gingolph est le suivant :

Emprunt	Montant	Taux	Échéance
Fondation institution supplétive LPP	Fr. 2'400'000.-	0.000%	2024
LIM Centre scolaire Prêt fédéral	Fr. 35'000.-	0.000%	2022
BCGe-5031.35.65, emprunt à taux fixe	Fr. 2'000'000.-	1.950%	Février 2027
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 4'435'000.-</b>		

Compte tenu de la situation actuelle des liquidités communales, avec un niveau approchant les Fr 1'700'000.-, et au vu de l'insuffisance de financement issue du budget 2022, le Conseil municipal estime que faire appel à de l'endettement supplémentaire n'est pas nécessaire pour le moment. Si la situation devait évoluer en cours d'année, une Assemblée primaire extraordinaire serait convoquée.

## 5) Autofinancement

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	3 761 403.95	3 805 814.00	4 137 825.00
Revenus financiers	+ CHF	4 813 399.84	4 205 203.00	4 076 995.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	<b>60 830.00</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>1 051 995.89</b>	<b>399 389.00</b>	-
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	60 830.00
Marge d'autofinancement	+ CHF	1 051 995.89	399 389.00	-
Amortissements planifiés	- CHF	660 248.55	564 900.00	363 107.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	491 567.59	572 000.00	4 817.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	117 546.30	118 200.00	176 431.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>619 311.00</b>	<b>252 323.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>17 726.05</b>	-	-

Alors que le budget 2022 présente une perte de Fr. 252'323.00, notre marge d'autofinancement sera négative de Fr. 60'830.00. Cela signifie que le montant disponible pour financer les investissements futurs devrait diminuer de ce montant. Le budget 2021 prévoyait quant à lui une marge d'autofinancement de Fr. -111'811.-, selon MCH1, mais qui aurait été positive selon le nouveau plan comptable. La situation devrait ainsi être plus difficile pour l'exercice à venir que pour celui en cours.

De nombreux paramètres expliquent cette prévision, notamment la diminution de la péréquation intercommunale pour 2022 (Fr. 3.00 au lieu Fr. 105'284.00 en 2020), la comptabilisation dans le

---

compte de fonctionnement des investissements inférieurs à Fr. 25'000.-, ou encore le fait de ne plus supporter les financements spéciaux par l'impôt.

Considérant des investissements nets de Fr. 756'756.-, le budget 2022 provoque une insuffisance de financement de Fr. 817'586.-, qui peut être absorbée par la trésorerie actuelle.

## 6) Conclusions

Au cours des premiers mois de la législature 2021-2024, le Conseil municipal, dans sa nouvelle composition, s'est attelé à s'approprier l'ensemble des dossiers en cours et à analyser quelles sont les améliorations possibles pour la population de notre village.

La Municipalité voue un soin particulier à maîtriser et à évaluer au mieux les charges et les recettes de fonctionnement sur lesquelles elle a une influence directe. Toutefois, force est de constater que certaines mesures à prendre nécessitent plus de temps pour être mises en place et que la marge de manœuvre à très court terme est ténue. En effet, les reports de charges cantonales sur les communes sont une source de difficultés en matière de prévisions budgétaires.

En ce sens, les collaborations intercommunales doivent être poursuivies et développées, afin de limiter les coûts des services. Fonctionner en solitaire est devenu économiquement impossible à supporter, en raison des normes et différentes règles imposées aujourd'hui aux communes.

Globalement, la majeure partie des investissements présentés visent l'objectif de permettre le plus rapidement possible une meilleure gestion des services autofinancés, grâce à une diminution des charges et à une nouvelle répartition des recettes. En ce sens, différents nouveaux règlements devront être élaborés au plus vite. Dans tous les cas, la législation cantonale en vigueur impose déjà aux communes que certains services soient autofinancés.

En outre, l'aménagement du cône de la Morge devra permettre à notre village de se mettre à l'abri du danger au niveau d'une crue exceptionnelle de la Morge, mais également de revaloriser la partie aval de la Morge. Il reste évident qu'un tel projet ne reste possible que grâce au soutien du Canton et de la Confédération, qui financeront le 75% du coût des travaux réalisés en Suisse.

Dans tous les cas, ces dépenses devraient être supportables sans faire appel à de l'endettement supplémentaire, grâce aux liquidités existantes.

Le caissier communal se tient à disposition de la population pour répondre à toutes ses questions, pendant les heures d'ouverture du guichet, ou sur rendez-vous.

Le Conseil municipal vous recommande d'approuver le budget 2022 tel que présenté.